



Direction de la mensuration officielle

DALE - DMO
Quai du Rhône 12
1211 Genève 8

Aux ingénieurs géomètres officiels et
aux autres spécialistes en mensuration

Circulaire d'information N° 1/2016

LNI/lyph

Genève, le 20 juin 2016

Concerne : Mise à jour des directives genevoises en mensuration officielle (DGMO)

Madame, Messieurs,

Cette circulaire fait suite au groupe de travail Directives / "Classeur rouge" qui avait pour but d'identifier les éléments contenus dans les anciennes directives du "classeur rouge" afin de les intégrer aux "Directives genevoises en mensuration officielle" (DGMO).

Cette mise à jour porte principalement sur les éléments suivants :

- Les documents de référence à utiliser.
- Certaines géodonnées du catalogue de données, en complétant leur description et les directives correspondantes.
- La création d'une rubrique concernant la correction des erreurs cadastrales.
- L'élaboration de dossiers de mutation en lien avec une limite naturelle fluctuante.
- L'élaboration de dossiers de mutation en zone de mensuration simplifiée (ACDUF).
- La numérisation dans le semi-graphique.
- Les mutations de projet, notamment pour l'élaboration d'un dossier pour rectification de limite en cas de débordement de peu d'importance.
- L'élaboration des dossiers de radiation.

Les mises à jour relatives aux principaux points cités, apparaissent biffées ou en couleur verte dans un document basé sur les DGMO d'août 2015 transmis avec la présente circulaire.

Les DGMO de juin 2016 se trouvent sur notre site internet.

Ces directives mises à jour entrent en vigueur dès ce jour pour le traitement de tous vos nouveaux dossiers.

Je vous remercie de votre collaboration, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de recevoir, Madame, Messieurs, mes salutations distinguées.

Laurent Niggeler
Directeur
Géomètre cantonal

Annexes : ment.